



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE COLOMBIÈS

CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION du VENDREDI 03 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois avril à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick ALCOUFFE, Maire.

Date de la convocation : le 30 mars 2026.

Présents : Monsieur Patrick ALCOUFFE, Madame Raymonde BARRAU, Madame Simone CAZOR, Monsieur Michel DELMAS, Monsieur Benoît FALGUIÈRES, Monsieur Sylvain FAUCHEUX, Monsieur Emmanuel FRAYSSE, Madame Aline HOGEDÉZ, Monsieur Aurélien JOULIA, Madame Sandrine LAURENT, Madame Greta MARTINEZ, Monsieur Thomas MAUREL, Monsieur Marc SOUYRI, Madame Aline STAINE, Madame Émilie TEISSANDIER.

Représentés : /.

Excusés : /.

Absents : /.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 32.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Monsieur Benoît FALGUIÈRES.

Comptes de gestion 2025 du budget principal et des budgets annexes (M.A.R.P.A. – Assainissement – Lotissement « La Plane » - Lotissement « Les Chênes »)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante pour le budget principal et les budgets annexes :

- les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titre de recettes ;
- les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ;
- l'état de l'actif ;
- l'état du passif ;
- l'état des restes à recouvrer ;
- l'état des restes à payer.

À l'issue de cette présentation, le conseil municipal, ouïe cet exposé :

- **APRÈS S'ÊTRE ASSURÉ** que le Comptable public a repris dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 ;
 - le montant de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ;
 - qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire, quant à l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2025 par Monsieur le Comptable public, visés et notifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

***Comptes administratifs 2025 du budget principal et des budgets annexes
(M.A.R.P.A. – Assainissement – Lotissement « La Plane » - Lotissement « Les
Chênes »)***

Sous la présidence de Monsieur Marc SOUYRI, premier adjoint, les comptes administratifs 2025 ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré relatifs au budget principal et aux budgets annexes (M.A.R.P.A. – Assainissement – Lotissement « La Plane » - Lotissement « Les Chênes »), dressé par Monsieur Patrick ALCOUFFE, Maire, sont présentés à l'assemblée délibérante.

À l'issue de cette présentation, le conseil municipal, ouïe cet exposé :

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes (M.A.R.P.A., service d'assainissement, lotissement « La Plane », lotissement « Les Chênes »), lesquels sont résumés dans les documents ci-annexés.
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au « report à nouveau » ; aux résultats de fonctionnement de l'exercice ; aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes des différents budgets.
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

Avant de procéder au vote, Monsieur Patrick ALCOUFFE, Maire, quitte la salle.

APRÈS AVOIR ENTENDU ET APPROUVÉ les comptes de gestion de l'exercice 2025 pour le budget principal et les budgets annexes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE VOTER** les comptes administratifs 2025 du budget principal et des budgets annexes (M.A.R.P.A. – Assainissement – Lotissement « La Plane » - Lotissement « Les Chênes ») présentés par Monsieur Marc SOUYRI, premier adjoint.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, administrative et comptable, utiles à la bonne exécution de cette délibération ; étant précisé que Monsieur le Maire n'a pas participé au vote.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET	A

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A	G
Section de fonctionnement	757 381,90	927 501,14
Section d'investissement	274 479,27	472 065,65

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	I
Report en section de fonctionnement (002)	0,00	691 693,19
Report en section d'investissement (001)	102 808,55	0,00
	(si déficit)	(si excédent)
	(si déficit)	(si excédent)

= =

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	1 134 669,72	= G+H+I+J	2 091 259,98
---	---------------------	------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	K	
Section de fonctionnement	0,00	0,00	
Section d'investissement	12 962,00	66 811,75	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	66 811,75

RESULTAT CUMULE	= A+C+E	757 381,90	= G+I+K	1 619 194,33
Section de fonctionnement	= B+D+F	390 249,82	= H+J+L	538 877,40
Section d'investissement	= A+B+C+D+E+F	1 147 631,72	= G+H+I+J+K+L	2 158 071,73
TOTAL CUMULE				

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

I - INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET - RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 031 861,17	1 399 566,79	588 884,64	956 590,26
Investissement	274 479,27	472 065,55	-102 808,55	94 777,83
Dont 1068	0,00			
Fonctionnement	757 381,90	927 501,14	691 693,19	861 812,43

RESTES A REALISER (4)				
Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)
I + II	12 962,00	III + IV	66 811,75	B1
TOTAL des RAR	12 962,00	III	66 811,75	B2
Investissement	0,00	IV	0,00	B3
Fonctionnement				0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)		(6)
TOTAL	A1 + B1	1 010 440,01
Investissement	A2 + B2	148 627,58
Fonctionnement	A3 + B3	861 812,43

(1) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficit, et + si excédentaire.
 (4) A restituer au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
 (5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (6) Indiquer le signe : - si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

COMMUNE DE COLOMBIES - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 12 962,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
11	Opération d'équipement n° 11	1 122,00
12	Opération d'équipement n° 12	10 490,00
30	Opération d'équipement n° 30	1 350,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

COMMUNE DE COLOMBIES - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 66 811,75
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	66 811,75
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 010.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

COMMUNE DE COLOMBIES - BUDGET ASSAINISSEMENT - CA - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 27 608,29	O 43 025,41	O-A 15 417,12
	Section d'investissement	B 4 767,19	H 21 428,23	H-B 16 661,04

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 48 112,08
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 26 536,87

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 32 375,48	Q= O+H+I+J 139 102,59	-Q-P 106 727,11

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 27 608,29	= O+H+K 91 137,49	63 529,20
	Section d'investissement	= B+D+F 4 767,19	= H+J+L 47 965,10	43 197,91
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 32 375,48	= O+H+I+J+K+L 139 102,59	106 727,11

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

COMMUNE DE COLOMBIES - BUDGET ASSAINISSEMENT - CA - 2025

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent, telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II - PRESENTATION GENERALE		II
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET		A

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 53 102,50	G 70 695,12
	Section d'investissement	B 56 695,49	H 42 715,56

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I 244 010,33
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 5 184,44

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D	109 797,99	= G+H+I+J	362 605,45
---	------------------	-------------------	------------------	-------------------

		E	K	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	0,00	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	53 102,50	= G+I+K	314 705,45
	Section d'investissement	= B+D+F	56 695,49	= H+J+L	47 900,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	109 797,99	= G+H+I+J+K+L	362 605,45

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	109 797,99	113 410,68	249 194,77	252 807,46
Investissement	56 695,49	42 715,56 (2)	5 184,44	-8 795,49
Dont 1068		23 815,56		
Fonctionnement	53 102,50	70 695,12 (3)	244 010,33	261 602,95

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)
	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1
TOTAL des RAR	I	0,00	III	0,00	B2
Investissement	II	0,00	IV	0,00	B3
Fonctionnement					0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)	
TOTAL	252 807,46
Investissement	-8 795,49
Fonctionnement	261 602,95

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (2) Solde d'évaluation de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficit, et + si excédentaire.
 (4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
 (5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

II – PRESENTATION GENERALE		II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A	O
Section de fonctionnement	30 271,86	30 120,38
Section d'investissement	B	H
	30 120,00	30 271,86

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	I
Report en section de fonctionnement (002)	25 625,17	(si excédent)
Report en section d'investissement (001)	D	J
	30 271,86	0,00
	(si déficit)	(si excédent)

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	A+B+C+D	O+H+I+J
	116 288,89	60 392,24

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	K
Section de fonctionnement	0,00	0,00
Section d'investissement	F	L
	0,00	0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	E+F	K+L
	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE	A+C+E	O+I+K
Section de fonctionnement	55 897,03	30 120,38
Section d'investissement	B+D+F	H+J+L
	60 391,86	30 271,86
TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	O+H+I+J+K+L
	116 288,89	60 392,24

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

COMMUNE DE COLOMBIES - LOTISSEMENT LA PLANE - CA - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET - RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	60 301,86	60 302,24	-55 897,03	A1 -55 896,65
Investissement	30 120,00	30 271,86 (2)	-30 271,86	A2 -30 120,00
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	30 271,86	30 120,38 (3)	-25 025,17	A3 -25 776,65

RESTES A REALISER (4)				
	Recettes			Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	-55 896,65
Investissement	A2 + B2	-30 120,00
Fonctionnement	A3 + B3	-25 776,65

(1) Indiquer le signe : - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur le ligne budgétaire N-1, indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultats de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1, indiquer le signe - si déficit, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N-1.

(5) Indiquer le signe : - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : - si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

II – PRESENTATION GENERALE		II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A	G
Section de fonctionnement	105 152,24	119 809,65
Section d'investissement	64 699,65	105 151,85
+ +		

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	I
Report en section de fonctionnement (002)	0,00	(si excédent) 0,00
Report en section d'investissement (001)	105 151,85	(si excédent) 0,00
+ +		

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	= G + H + I + J
	275 003,74	224 961,50

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	K
Section de fonctionnement	0,00	0,00
Section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	= K + L
	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE	= A + C + E	= G + I + K
Section de fonctionnement	105 152,24	119 809,65
Section d'investissement	= B + D + F	= H + J + L
TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	= G + H + I + J + K + L
	275 003,74	224 961,50

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

I - INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET - RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	169 851,89	224 961,50	-105 151,85	A1 -50 042,24
Investissement	64 699,65	105 151,85	-105 151,85	A2 -64 699,65
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	105 152,24	119 809,65	0,00	A3 14 657,41

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)	
TOTAL	-50 042,24
Investissement	-64 699,65
Fonctionnement	14 657,41

(1) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficit, et + si excédentaire.
 (4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
 (5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (6) Indiquer le signe : - si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 *Budget principal*

Après avoir examiné le compte administratif, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour le budget principal.

Constatant que le compte administratif fait apparaître au 31 décembre 2025 un excédent de fonctionnement cumulé de **862 675,96 € (huit cent soixante-deux mille six cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-seize centimes)** ; un solde d'exécution de la section d'investissement de **94 826,36 € (quatre-vingt-quatorze mille huit cent vingt-six euros et trente-six centimes)** et un solde positif des restes à réaliser d'investissement de **53 849,75 € (cinquante-trois mille huit cent quarante-neuf euros et soixante-quinze centimes)**.

Le conseil municipal, ouïe cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	170 119,24 €
Résultat antérieur reporté :	691 693,19 €
Dissolution de l'ASA Aménagement Rural du Ségala (Solde à affecter en 002)	863,53 €
Résultat de clôture à affecter :	862 675,96 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution cumulé (à affecter en recettes au 001) :	94 777,83 €
Dissolution de l'ASA Aménagement Rural du Ségala (Solde à affecter en 001)	48,53 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	53 849,75 €
Besoin de financement :	0,00 €
Affectation en réserves d'investissement au R 1068 :	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement (à affecter en recettes au 021) :	1 021 831,22 €
Résultat cumulé en investissement au 31 décembre 2025 :	40 928,08 €

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 *Budget annexe de l'assainissement*

Après avoir examiné le compte administratif, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour le budget annexe de l'assainissement.

Constatant que le compte administratif fait apparaître au 31 décembre 2025 un excédent d'exploitation cumulé positif de **63 529,20 € (soixante-trois mille cinq cent vingt-neuf euros et vingt centimes)** et un solde d'exécution cumulé positif de la section d'investissement de **43 197,91 € (quarante-trois mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-onze centimes)**.

Le conseil municipal, ouïe cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

Résultat de la section d'exploitation :

Résultat de l'exercice :	15 417,12 €
Résultat antérieur reporté :	48 112,08 €
Résultat de clôture à affecter :	63 529,20 €

Résultat de la section d'investissement :

Solde d'exécution cumulé en recettes (au R 001) :	43 197,91 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	0,00 €
Besoin de financement :	0,00 €
Affectation en réserves d'investissement au R 1068 :	0,00 €
Report en section d'exploitation (à affecter en recettes au 002) :	63 529,20 €
Report en section d'investissement (à affecter en recettes au 001 du BP 2026) :	43 197,91 €

***Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
Budget annexe de la M.A.R.P.A.***

Après avoir examiné le compte administratif, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour le budget annexe de la M.A.R.P.A.

Constatant que le compte administratif fait apparaître au 31 décembre 2025 un excédent cumulé positif en section de fonctionnement de **285 418,51 € (deux cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent dix-huit euros et cinquante et un centimes)** et un solde d'exécution cumulé négatif de la section d'investissement de **8 795,49 € (huit mille sept cent quatre-vingt-quinze euros et quarante-neuf centimes)**.

Le conseil municipal, ouïe cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	17 592,62 €
Résultat antérieur reporté :	244 010,33 €
Résultat de clôture à affecter :	261 602,95 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution cumulé négatif de la section d'investissement :	-8 795,49 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	0,00 €
Besoin de financement :	8 795,49 €
Affectation en réserves d'investissement au R 1068 :	8 795,49 €

Report en fonctionnement (à affecter en recettes au 002) :252 807,46 €

***Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 – Budget annexe
du lotissement « La Plane »***

Après avoir examiné le compte administratif, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour le budget annexe du lotissement « La Plane ».

Constatant que le compte administratif fait apparaître au 31 décembre 2025 un déficit cumulé de fonctionnement de **25 776,65 € (vingt-cinq mille sept cent soixante-seize euros et soixante-cinq centimes)** et un solde d'exécution négatif cumulé de la section d'investissement de **30 120,00 € (trente mille cent vingt euros)**.

Le conseil municipal, ouïe cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :-151,48 €

Résultat antérieur reporté :-25 625,17 €

Résultat de clôture à affecter :-25 776,65 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution cumulé en dépenses (au 001) :-30 120,00 €

Solde des restes à réaliser d'investissement :0,00 €

Besoin de financement :30 120,00 €

Affectation en réserves d'investissement au R 1068 :0,00 €

Report en fonctionnement (à affecter en recettes au 002) :0,00 €

Report du déficit en fonctionnement (à affecter en dépenses au 002) :25 776,65 €

Report du solde négatif en investissement (à affecter en dépenses au 001) :30 120,00 €

***Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 – Budget annexe
du lotissement « Les Chênes »***

Après avoir examiné le compte administratif, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour le budget annexe du lotissement « Les Chênes ».

Constatant que le compte administratif fait apparaître au 31 décembre 2025 un résultat cumulé positif de la section de fonctionnement de **18 463,91 € (dix-huit mille quatre cent soixante-trois euros et quatre-vingt-onze centimes)** et un solde d'exécution cumulé négatif de la section d'investissement de **64 699,65 € (soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-cinq centimes)**.

Le conseil municipal, ouïe cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	14 657,41 €
Résultat antérieur reporté :	3 806,50 €
Résultat de clôture à affecter :	18 463,91 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution cumulé en dépenses (au 001) :	-64 699,65 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	0,00 €
Besoin de financement :	64 699,65 €
Affectation en réserves d'investissement au R 1068 :	18 463,91 €
Report en fonctionnement (à affecter en recettes au 002) :	0,00 €
Report du solde négatif en investissement (à affecter en dépenses au 001) :	64 699,65 €

Budgets primitifs 2026 – Budget principal et budgets annexes (Assainissement – M.A.R.P.A. – Lotissement « La Plane » – Lotissement « Les Chênes »)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'examiner pour l'année 2026 le budget primitif de la commune dont la vue d'ensemble est détaillée en annexe I de la présente. Le budget principal s'équilibre, en recettes et en dépenses, en tenant compte des restes à réaliser, à la somme de **1 844 902,49€ (un million huit cent quarante-quatre mille neuf cent deux euros et quarante-neuf centimes)** pour la section de fonctionnement et **1 346 029,29 € (un million trois cent quarante-six mille vingt-neuf euros et vingt-neuf centimes)** pour la section d'investissement.

Il précise que les nouveaux crédits à voter, au titre du budget principal, pour la section de fonctionnement, sont les suivants :

- En dépenses : **1 844 902,49€ (un million huit cent quarante-quatre mille neuf cent deux euros et quarante-neuf centimes)** ;
Pour mémoire, les 1 844 902,49 € de dépenses de fonctionnement sont ventilés comme suit :
 - ***Dépenses réelles de fonctionnement* : 705 149,65 € (sept cent cinq mille cent quarante-neuf euros et soixante-cinq centimes) ;**
 - ***Dotations aux amortissements* : 117 921,62 € (cent dix-sept mille neuf cent vingt et un euros et soixante-deux centimes) ;**
 - ***Excédent de recettes et virement à la section d'investissement* : 1 021 831,22€ (un million vingt et un mille huit cent trente et un euros et vingt-deux centimes) ;**
- En recettes : **982 226,53 € (neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-six euros et cinquante-trois centimes) ;**

Il précise que les nouveaux crédits à voter, au titre du budget principal, pour la section d'investissement, sont les suivants :

- En dépenses : **1 333 067,29 € (un million trois cent trente-trois mille soixante-sept euros et vingt-neuf centimes) ;**

- En recettes : **1 184 391,18 € (un million cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-onze euros et dix-huit centimes) ;**

Monsieur le Maire propose ensuite d'examiner le budget des services à comptabilité distincte : Assainissement, Maison d'Accueil et Résidence pour l'Autonomie (M.A.R.P.A.), lotissement « La Plane » et lotissement « Les Chênes ».

Le budget annexe de l'assainissement, dont la vue d'ensemble est détaillée en annexe II de la présente, s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **106 489,00 € (cent six mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros)** pour la section d'exploitation et à la somme de **115 769,91 € (cent quinze mille sept cent soixante-neuf euros)** pour la section d'investissement.

Les nouveaux crédits à voter, pour la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement, sont les suivants :

- En dépenses : **106 489,00 € (cent six mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros) ;**
- En recettes : **42 959,80 € (quarante-deux mille neuf cent cinquante-neuf euros et quatre-vingts centimes) ;**

Les nouveaux crédits à voter, pour la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement, sont les suivants :

- En dépenses : **115 769,91 € (cent quinze mille sept cent soixante-neuf euros) ;**
- En recettes : **72 572,00 € (soixante-douze mille cinq cent soixante-douze euros) ;**

Le budget annexe de la M.A.R.P.A., dont la vue d'ensemble est détaillée en annexe III de la présente, s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **324 713,75 € (trois cent vingt-quatre mille sept cent treize euros et soixante-quinze centimes)** pour la section de fonctionnement et **435 197,30 € (quatre cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente centimes)** pour la section d'investissement.

Les nouveaux crédits à voter, pour la section de fonctionnement du budget annexe de la M.A.R.P.A., sont les suivants :

- En dépenses : **324 713,75 € (trois cent vingt-quatre mille sept cent treize euros et soixante-quinze centimes) ;**
- En recettes : **71 906,29 € (soixante et onze mille neuf cent six euros et vingt-neuf centimes) ;**

Les nouveaux crédits à voter, pour la section d'investissement du budget annexe de la M.A.R.P.A., sont les suivants :

- En dépenses : **426 401,81 € (quatre cent vingt-six mille quatre cent un euros et quatre-vingt-un centimes) ;**
- En recettes : **435 197,30 € (quatre cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente centimes) ;**

Le budget annexe du lotissement « La Plane », dont la vue d'ensemble est détaillée en annexe IV de la présente, s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **55 896,65 € (cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-seize euros et soixante-cinq centimes)** pour la section de fonctionnement et à la somme de **60 240,00 € (soixante mille deux cent quarante euros)** pour la section d'investissement.

Les nouveaux crédits à voter, pour la section de fonctionnement du budget annexe du lotissement « La Plane », sont les suivants :

- En dépenses : **30 120,00 € (trente mille cent vingt euros) ;**
- En recettes : **55 896,65 € (cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-seize euros et soixante-cinq centimes).**

Les nouveaux crédits à voter, pour la section d'investissement du budget annexe du lotissement « La Plane », sont les suivants :

- En dépenses : **30 120,00 € (trente mille cent vingt euros) ;**
- En recettes : **60 240,00 € (soixante mille deux cent quarante euros).**

Le budget annexe du lotissement « Les Chênes », dont la vue d'ensemble est détaillée en annexe V de la présente, s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **83 164,56 € (quatre-vingt-trois mille cent soixante-quatre euros et cinquante-six centimes)** pour la section de fonctionnement et à la somme de **129 399,30 € (cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente centimes)** pour la section d'investissement.

Les nouveaux crédits à voter, pour la section de fonctionnement du budget annexe du lotissement « Les Chênes », sont les suivants :

- En dépenses : **83 164,56 € (quatre-vingt-trois mille cent soixante-quatre euros et cinquante-six centimes)** ;
- En recettes : **64 700,65 € (soixante-quatre mille sept cents euros et soixante-cinq centimes)**.

Les nouveaux crédits à voter, pour la section d'investissement du budget annexe du lotissement « Les Chênes », sont les suivants :

- En dépenses : **64 699,65 € (soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-cinq centimes)** ;
- En recettes : **129 399,30 € (cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente centimes)**.

Après avoir vu l'ensemble des chapitres de ces budgets,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE VOTER** les budgets primitifs 2026 du budget principal et des budgets annexes (Assainissement – M.A.R.P.A. – Lotissement « La Plane » – Lotissement « Les Chênes ») présentés par Monsieur le Maire tels qu'ils sont ventilés ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, administratives et comptables, utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	1 333 067,29	1 184 391,18
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	12 962,00	66 811,75
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	94 826,36
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	1 346 029,29	1 346 029,29
	+	+
VOTE	1 844 902,49	982 226,53
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	862 675,96
	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	1 844 902,49	1 844 902,49
	+	+
TOTAL DU BUDGET (4)	3 190 931,78	3 190 931,78

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou dérivés de l'exercice précédent.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

COMMUNE DE COLOMBIES - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	106 489,00
	+	42 959,80
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
		0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
		(si excédent) 63 529,20
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	106 489,00
		106 489,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	115 769,91
	+	72 572,00
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
		0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00
		(si solde positif) 43 197,91
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	115 769,91
		115 769,91

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	222 258,91
		222 258,91

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercice)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A

VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
	+	+	+
		426 401,81	435 197,30
=			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	8 795,49	(si solde positif) 0,00
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	435 197,30	435 197,30

VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
	+	+	+
		324 713,75	71 906,29
=			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 252 807,46
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	324 713,75	324 713,75
=			
	TOTAL DU BUDGET (4)	759 911,05	759 911,05

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou défaits de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées et non rattachées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédit d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	30 120,00	60 240,00
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	30 120,00	(si solde positif) 0,00
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		60 240,00	60 240,00
+			
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	30 120,00	55 896,65
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	25 776,65	(si excédent) 0,00
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		55 896,65	55 896,65
TOTAL DU BUDGET (4)		116 136,65	116 136,65

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définis de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE	DEPENSES	RECETTES
+ Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	64 699,65	129 399,30

+ REPORTS	+ Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	+ 0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	64 699,65	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	129 399,30	129 399,30

VOTE	DEPENSES	RECETTES
+ Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	83 164,56	64 700,65

+ REPORTS	+ Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	+ 0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 18 463,91
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	83 164,56	83 164,56

+ TOTAL DU BUDGET (4)	212 563,86	212 563,86
--------------------------	------------	------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats antérieurs ou définis de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Vote des subventions aux associations pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le montant des subventions allouées en 2025 qui s'élevaient à la somme de **53 051,00 € (cinquante-trois mille cinquante et un euros)**.

Monsieur le Maire propose de fixer, comme chaque année, l'enveloppe des subventions à verser pour 2026 à la somme de **53 950,00 € (cinquante-trois mille neuf cent cinquante euros)** et soumet au conseil municipal la ventilation suivante du montant global alloué :

	ASSOCIATIONS	MONTANT
65748	OGEC contrat d'association	37 991,00 €
65748	Association Gestionnaire de la MARPA	6 500,00 €
65748	Club du 3 ^e âge « l'Ambiance »	800,00 €
65748	Familles Rurales	1 000,00 €
65748	Gym détente	200,00 €
65748	La Colombe	200,00 €
65748	L'Éperon de Colombiès	200,00 €
65748	Sport Quilles de Colombiès et école de quilles	1 100,00 €
65748	Sport Quilles de Limayrac	380,00 €
65748	Union Sportive de Colombiès	1 870,00 €
65748	Association de promotion de quilles de huit	150,00 €
65748	Association Tir à l'Arc	350,00 €
65748	Association Compagnie « Orange Bleue »	200,00 €
65748	Association cycliste Run & Bike	200,00 €
65748	Croix Rouge	20,00 €
65748	Espoir Foot 88	300,00 €
65748	Association des Paralysés de France	50,00 €
65748	Prévention routière	30,00 €
65748	Secours Catholique	300,00 €
65748	Association Ségala Cancer	200,00 €
65748	Aveyron Sport Santé	200,00 €
65748	Rugby – Lévézou Ségala Aveyron XV	210,00 €
65748	Lévézou Ségala Hand-ball	0,00 €
65748	Association Française contre les Myopathies	150,00 €
65748	La Baraque à nounous	100,00 €
65748	Prévision pour 2025 –Subvention à répartir-	1 249,00 €
TOTAL :		53 950,00 €

Monsieur le Maire rappelle que les subventions sont attribuées sur la base d'un forfait de :

- **30,00 € (trente euros)** par enfant adhérent domicilié sur la commune ;
- **10,00 € (dix euros)** par adulte adhérent domicilié sur la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le tableau de répartition des subventions qui vient de lui être présenté.

Le vote des subventions s'est effectué à main levée et séparément pour chacune des associations. Étant entendu que les élus, présidents d'une association, n'ont pas participé au vote et se sont abstenus. Il s'agit de :

- Monsieur Michel DELMAS pour l'association « Run & Bike ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents moins les abstentions des élus présidents d'une association, décide :

- **DE VOTER** le montant global des subventions allouées aux associations pour l'année 2026 ainsi que leur répartition comme cela est indiquée dans le tableau ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, administratives et comptables, utiles à la bonne exécution de la présente délibération et au versement de ces subventions.

Référentiel M57 ***Application et approbation de la fongibilité des crédits pour 2026***

VU l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 20231103-03 prise par le conseil municipal de Colombiès en date du 3 novembre 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de **7,5%** des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder sur le budget principal, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5%** des dépenses réelles de chaque section.

Montant des dépenses réelles par section :

- Section de fonctionnement : **705 149,65 € (sept cent cinq mille cent quarante-neuf euros et soixante-cinq centimes) ;**

- Section d'investissement : **1 333 067,29 € (un million trois cent trente-trois mille soixante-sept euros et vingt-neuf centimes) ;**

Montant des virements de crédits autorisés par section :

- Section de fonctionnement : **52 886,22 € (cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-six euros et vingt-deux centimes) ;**
 - Section d'investissement : **99980,05 € (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts euros et cinq centimes) ;**
- **APPROUVE** l'extension et l'application de la fongibilité des crédits aux budgets annexes de l'assainissement et de la M.A.R.P.A., dans la même limite, soit au taux de **7,5%** des dépenses réelles de chaque section, et dans les mêmes conditions que celles définies pour le budget principal.
- **D'HABILITER** Monsieur le Maire à prendre et à signer tous les actes et toutes les pièces, administratives et comptables, nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote des taux d'imposition directe locale et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) a eu pour conséquence de geler son taux au niveau qu'il avait en 2019. Cette réforme est entrée en vigueur en 2020. Dans les différentes étapes de son déploiement, un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales a été introduit au cours de l'année 2021.

À l'époque, le produit acquitté par les contribuables encore assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences principales était affecté au budget de l'État.

Afin de compenser cette perte de produit pour les communes, Monsieur le Maire rappelle que la réforme avait prévu dans ses dispositions de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) vers les communes.

Monsieur le Maire précise que cette méthode d'affectation de produit n'a plus d'incidence pour le contribuable puisque le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2026 correspondra à la somme du taux communal et du taux départemental de T.F.P.B. voté. Le taux départemental restant figé, depuis sa rétrocession aux collectivités, à **20,69%**.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la notification faite aux communes par la Préfecture de l'Aveyron leur rappelant leur obligation de se mettre en conformité avec le Code général des Impôts en votant et en faisant clairement apparaître, dans leur délibération relative aux taux d'imposition directe locale, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et celui de la taxe d'habitation sur les logements vacants (T.H.L.V.).

Monsieur le Maire rappelle l'importance de cette recette fiscale qui reste directement affectée au budget des communes.

VU le Code Général des Impôts, et, plus particulièrement, l'article 1636 B sexies ;

VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, et, plus particulièrement, l'article 16 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir, en 2026, les taux des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti aux taux de ceux adoptés en 2025, sachant que le taux départemental de la T.F.P.B. vient s'additionner au taux communal.

Compte tenu de l'augmentation des valeurs locatives, Monsieur le Maire propose également à l'assemblée de fixer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale au taux qui était autrefois appliqué aux résidences principales.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition directe locale comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **30,51%** (9,82% pour la part communale et 20,69% pour la part départementale reversée) ;
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **63,65%** ;
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **5,31%**.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les états, administratifs et comptables, nécessaires à la prise en compte de ces taux.

Arrêt de la prestation « goudronnage bicouche » destinée aux particuliers

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, depuis 1999, la commune apporte, en l'absence de professionnels installés sur le territoire, son concours aux particuliers qui souhaitent aménager par un goudronnage bicouche les abords de leurs bâtiments agricoles ou de leurs maison d'habitation.

Ce service se limitait à de petites surfaces, nécessitait que le propriétaire prépare le sol (décaissement, empierrement, fourniture et mise en place de tout-venant) et était réalisé en fin de campagne estivale de réfection des voies communales par les employés municipaux. La prestation était, ensuite, facturée par la commune aux habitants qui en avait bénéficiés.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que ce type de prestation est aujourd'hui proposée par une entreprise de la commune.

En conséquence, et afin de ne pas installer de concurrence déloyale, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'arrêter cette prestation.

VU la délibération prise en date du 30 août 1999 relative aux services techniques – Prestations de services ;

VU la délibération n° 20240312-16 prise en date du 12 mars 2024 relative à la fixation des tarifs municipaux ;

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, décide :


- **D'ARRÊTER** la prestation de service « goudronnage bicouche » proposée aux particuliers depuis 1999 ;
- **D'ABROGER** la délibération prise en date du 30 août 1999 relative aux services techniques – Prestations de services ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents, administratif et comptable, nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 23 heures 50.

Monsieur Le Maire



Patrick ALCOUFFE

Monsieur le secrétaire de séance



Monsieur Benoît FALGUIÈRES